

Annexe 35-5A  
Communiqué 2<sup>e</sup> partie de l'audience  
Mise à jour : mars 2008

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 01**

**Hebdos régionaux des Laurentides et de l'Outaouais**

**Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais**

**LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS A S'EXPRIMER LE 9 JUILLET PROCHAIN**

**Québec, le 16 juin 2008** – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie*, à compter du mercredi 9 juillet 2008, à 19 heures, au gymnase de l'école primaire Saint-Michel, 240, rue Bonsecours à Montebello.

Cette partie sera consacrée exclusivement à la réception des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

Les séances de la deuxième partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

**COMMENT REDIGER UN MEMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer ».

**COMMENT PRESENTER UN MEMOIRE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M<sup>me</sup> Marie-Josée Méthot, dans la mesure du possible deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, soit **au plus tard le mercredi 25 juin 2008**, en composant le 418 643-7447 poste 426 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le lundi 7 juillet 2008** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de M<sup>me</sup> Marie-Josée Méthot**. Pour que le mémoire soit considéré par la commission, il est essentiel de fournir vos coordonnées complètes. Ces renseignements seront traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. Un mémoire transmis sans les coordonnées de l'auteur ne pourra être considéré par la commission.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à [ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca](mailto:ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

#### **OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Mirabel, bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier, 17710, rue du Val-d'Espoir, Mirabel ;
- Centre municipal de L'Ange-Gardien, 870, chemin Donaldson, L'Ange-Gardien ;
- Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg, 1, Paganakomin Mikan, Maniwaki ;
- Hôtel de ville de Montebello, 550, rue Notre-Dame, Montebello.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### **LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, au plus tard le 26 septembre 2008.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Marie-Josée Méthot au 418 643-7447 poste 426 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca](mailto:ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca).